

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication : 27/01/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2012- 1-6-3

Séance du vendredi 20 janvier 2012

GERPLAN MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS C251 C751

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'attribuer une subvention :

- à la communauté de communes du Pays de Brisach pour l'organisation d'une formation des élus et des agents communaux à la démarche zéro phytos, dont le montant serait de 598 € (montant éligible de 1.196 €, taux d'aide de 50 %) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;
- à la communauté de communes du Pays de Brisach pour la plantation de fruitiers haute tige et d'arbustes et la mise en place de prairies fleuries, dont le montant serait de 739 € (montant éligible de 1.340 €, taux d'aide de 35 % sur les plantations et 12 €/are pour la prairie fleurie) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 204141, fonction 74 ;
- à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour une commande groupée de fruitiers et d'arbustes à destination de ses habitants, dont le montant serait de 16.660 € (montant éligible de 47.600 €, taux d'aide de 35 %) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 204141, fonction 74 ;
- à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour la réalisation d'un guide pratique de plantation et d'un bon de commande à destination de ses habitants, dont le montant serait de 1.115 € (montant éligible de 2.230 €, taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;

- à l'association Patrimoine paysan de montagne pour la promotion de l'activité et des produits agricoles en val d'Argent, dont le montant serait de 615 € (montant éligible de 1.230 €, taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738 ;
- à la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour la promotion de l'opération « Plantons le décor », dont le montant serait de 1.543 € (montant éligible de 3.085 €, taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;
- à l'association Icare pour l'acquisition de matériel de maraîchage en vue de la création d'un atelier de réinsertion à UNGERSHEIM, dont le montant serait de 32.201 € (montant éligible de 80.503 €, taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20421, fonction 74 ;
- à l'association Icare pour la promotion de son activité de vente des légumes par panier, dont le montant serait de 1.316 € (montant éligible de 2.631 €, taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738 ;
- à la commune d'ODEREN pour la rénovation du muret de pierres sèches au lieu-dit le Maerel, dont le montant serait de 3.445 € (montant éligible de 9.362 €, taux d'intervention de 36,8%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 204142, fonction 74 ;
- à la commune de LINTHAL pour la réalisation d'une amélioration pastorale au lieu-dit Belchenrain, dont le montant serait de 3.284,65 € (montant éligible de 8.211,62 €, taux d'intervention de 40 %), qui seront prélevés sur le programme C251 chapitre 204, nature 204142, fonction 74.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 JANVIER 2012

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03911	ASSOCIATION ICARE Promotion des jardins du Trèfle rouge, vente de légumes par panier Montant subventionnable : 2 631,00 Taux : 50%	1 316,00
GPL03921	ASSOCIATION PATRIMOINE PAYSAN DE MONTAGNE - STE MARIE AUX MINES Promotion de l'activité agricole en val d'Argent Montant subventionnable : 1 230,00 Taux : 50%	615,00
GPL03914	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX Promotion de l'opération "Plantons le décor" à destination des habitants Montant subventionnable : 3 085,00 Taux : 50%	1 543,00
GPL03912	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Formation des élus et agents communaux à la démarche zéro phyto Montant subventionnable : 1 196,00 Taux : 50%	598,00
GPL03919	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE Réalisation d'un guide pratique de plantation destiné aux habitants du territoire Montant subventionnable : 2 230,00 Taux : 50%	1 115,00
Total		5 187,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 JANVIER 2012

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03910	ASSOCIATION ICARE Acquisition de matériel spécifique pour la création d'un atelier de maraîchage	80 503,00	40%	32 201,00
GPL03920	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Commande groupée de fruitiers, d'arbustes et de semences pour prairies fleuries	0,00		739,00
GPL03918	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE Commande groupée de fruitiers et d'arbustes à destination des particuliers	47 600,00	35%	16 660,00
GPL03885	LINTHAL Amélioration pastorale n°319 - lieu dit Belchenrain Cofinancement : ETAT (financeur) : 3 284,65 €	8 211,62	40%	3 284,65
GPL03915	ODEREN Restauration d'un muret de pierre sèches au lieu-dit Maerel Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 1 994,11 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 468,10 €	9 362,00	36,8%	3 445,00
			Total	56 329,65